

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

2 mai 2017 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée et acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du 4 avril 2017
3. Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil (Tour de table)

B - 1ère période de questions

C - Administration

1. La correspondance
2. Dépôt des comptes rendus des comités du conseil
3. Ressources humaines
4. Formation, conférences et représentation
5. Avis de motion – Dépenses et frais de représentation

D - Urbanisme et développement durable

1. Dérogation mineure – 2004 rue Mireille
2. Révision de la tarification et demandes de permis - Règlement
3. Avis de motion – Règlement #428

E - Bibliothèque

F - Loisirs et vie communautaire

4. Rabais accordé – Camp de jour
5. Protocol d'entente – Centre de Plein Air l'Estacade
6. Avis de motion – Tarification du service des loisirs
7. Paiement de factures

G - Sécurité publique et Incendie

H - Voirie et infrastructure

1. Réfection des chemins Lakeshore et Beech

I - L'acceptation des comptes

J - Divers

1. Don école Petit Clocher
2. Mandat Linda pour aménagement du square
3. Maison des jeunes
4. Semaine Action Bénévole
5. Achat poteaux pour les puits

K - 2^e période de questions

L - Clôture de l'assemblée

2 mai 2017

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 3^{ème} jour du mois de mai 2017, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Carol Venneman et Linda Davignon;
Messieurs les conseillers, Robert-François Trudeau, Chad Whittaker, David Shedrick et David Adams;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - Introduction

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20:06 heure

2017-05-084 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Robert-François Trudeau

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec modifications.

2017-05-085 Acceptation du procès-verbal du 4 avril 2017

Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par David Shedrick

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté dans sa rédaction respective.

Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil

B - 1^{ère} période de questions

C - Administration

Dépôt de la correspondance à la table du conseil

Dépôt des procès-verbaux des comités

Ressources humaines

Formation, conférences, représentation et divers

2017-05-086 Avis de motion – Dépenses et frais de représentation

Selon l'Article 445 du code municipal, un avis de motion est par la présente donné par Linda Davignon concernant l'adoption d'un règlement définissant

la tarification pour les dépenses et frais de représentation des employés et des élus.

D - Urbanisme et développement durable

2017-05-087 Dérogation mineure – 2004 rue Mireille

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour les marges latérales qui sont actuellement de 1.37 mètre du côté gauche et de 0.16 mètre du côté droit et dont le règlement 198 de la municipalité datant de 1968 spécifiant que les marges latérales doivent être d'un minimum de 6.5 pieds (1.98 mètre) d'un côté et de 10.5 pieds (3.20 mètres) de l'autre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise régulariser la distance de marges latérales afin de vendre sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le règlement en vigueur sur le zonage et le lotissement cause un préjudice majeur au propriétaire (le propriétaire ne savait pas que son bâtiment était dérogoire lors de l'achat de la propriété);

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment actuelle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins (la propriété est séparer par une haie de cèdre de chaque côté);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés antérieurs faisant l'objet de cette demande ont été fait de bonne foi malgré l'absence d'un permis (travaux exécutés par les anciens propriétaires).

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Carol Venneman

Et résolu unanimement :

QUE la demande de dérogation mineure pour les marges de recul latérales pour le 2004 rue Mireille, conformément aux recommandations du CCU, soit acceptée.

2017-05-088 Révision de la tarification et demandes de permis - Règlement numéro 389-3

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie des biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion **#2017-04-070** du présent règlement a été donné par Linda Davignon, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 4 avril 2017.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réviser les prix des permis et les divers services qui sont rendus par les services administratifs, travaux publics et urbanisme.

Il est proposé par Linda Davignon
Appuyé par David Adams

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1 Article 1 Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- 1.1 Année L'année de calendrier ;
- 1.2 Dépôt : Somme d'argent remise au secrétaire-trésorier en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou d'une activité organisée par la municipalité ;
- 1.3 Résident : Toute personne physique ayant une résidence sur le territoire de la municipalité ;
- 1.4 Semaine : La semaine de calendrier débutant le dimanche et se terminant le samedi ;
- 1.5 Secrétaire-trésorier : Le secrétaire-trésorier de la municipalité ou son représentant.

2 Article 2 But

Le présent règlement a pour but de déterminer et d'imposer les tarifs applicables et payables à la municipalité pour les services et activités énumérés ci-après et qui sont rendus par les services administratifs, travaux publics et urbanisme.

3 Article 3 Services administratifs

Le Conseil impose une tarification telle que déterminée à l'annexe «A» pour les activités et les services qui y sont mentionnés et qui sont rendus par les services administratifs de la municipalité.

4 Article 4 Service des travaux publics

4.1

Le Conseil impose une tarification telle que déterminée à l'annexe «B» pour les activités et services qui y sont mentionnés et qui sont rendus par le service des travaux publics en vertu des règlements généraux de la municipalité, lorsque lesdits règlements imposent que les frais encourus soient facturés au contribuable ou lorsque le service des travaux publics est requis d'effectuer des travaux ou réparations à la demande de toute personne ou suite à des dommages causés aux biens de la municipalité par un tiers.

4.2

Lorsque requis, la municipalité ajoute les coûts de main-d'œuvre basés sur le taux horaire de salaire et des avantages sociaux du personnel de la municipalité tel qu'indiqué à l'annexe «B» ;

4 Article 5 Services d'urbanisme

5.1

Le Conseil impose une tarification telle que déterminée à l'annexe «C» pour les activités et services qui y sont mentionnés et qui sont rendus par les services d'urbanisme de la municipalité;

5.2

Toute personne qui demande à la municipalité une modification au règlement de zonage et/ou de lotissement doit déposer sa demande par écrit à la municipalité, accompagnée du paiement d'un tarif.

Si, après étude de la demande, le Conseil municipal décide de la rejeter, cette somme est remboursée au requérant ;

Si le Conseil municipal décide d'accepter la demande, il entreprend les procédures de modifications du règlement concerné selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Advenant le cas où le Conseil municipal décide d'interrompre les procédures suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement, il rembourse 50% de la somme payée par le requérant.

Si le Conseil municipal adopte le règlement et le soumet à l'approbation des personnes habiles à voter et à la M.R.C., la municipalité conserve la totalité du montant payé peu importe le résultat de ces procédures. Ceci s'applique encore si le Conseil municipal a décidé d'interrompre la procédure de modification suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors d'un scrutin référendaire ou que la M.R.C. n'émet pas de certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Si le Conseil municipal décide de procéder à un référendum, le requérant devra s'engager au préalable à en assumer tous les frais.

5 Article 6 Administration

6.1

Tout tarif imposé par le présent règlement qui est exigible du propriétaire d'un immeuble est assimilé à une taxe foncière et peut être perçu de la même façon.

6.2

Toute somme due en vertu du présent règlement de tarification pour des services ou des activités est payable d'avance, à moins qu'il ne soit impossible d'en déterminer le coût à l'avance ou de prévoir lorsqu'ils sont requis. Dans un de ces deux cas ou lorsqu'une entente est prise au préalable entre le service concerné et le débiteur de la somme due, cette dernière est payable dans les trente jours de la facturation.

6.3

Toute somme due pour la reproduction, la transcription et la transmission de documents visés à l'annexe «A» est payable d'avance lorsque le montant en est connu. Lorsque le montant en est seulement estimé et excède cent dollars, un acompte égal à 50% de cet estimé est payable d'avance.

6.4

Tout paiement pour lequel un bien ou service est consenti en vertu du présent règlement, doit être versé comptant ou par chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.5

Toute somme due en vertu du présent règlement de tarification porte intérêt au taux déterminé par résolution du conseil pour les taxes ou créances impayées.

6 Article 7 Réglementation

Le fait pour le requérant d'acquitter ou d'offrir d'acquitter le montant prescrit par le présent règlement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictés par règlement ou résolution de la municipalité pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité.

7 Article 8 Règle d'interprétation

Les entêtes coiffant certains articles sont placés à titre purement indicatif, seul le texte de chaque article définit la réglementation applicable.

9 Article 9 Contestation du règlement

Nonobstant toute décision d'un tribunal concernant un ou plusieurs articles du présent règlement, les autres articles du présent règlement demeurent en vigueur.

10 Article 10 Abrogation

Sont abrogés à toutes fins que de droit toutes dispositions d'un règlement municipal antérieur incompatibles avec une disposition du présent règlement.

11 Article 11 Annexes

Les annexes «A, B, et C» font partie intégrante du présent règlement.

12 Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE « A »

Taxation et évaluation

Consultation sur place des documents publics par toute personne intéressée	sans frais
Confirmation écrite par les employés municipaux du solde du compte de taxes et des données du rôle d'évaluation pour chaque unité d'évaluation	5 \$
Chèque sans provision	15 \$
Avis de défaut pour non-paiement de taxes	coût réel + 15% adm.
Administration-vente pour taxes-tarif pour préparation description Technique	45 \$

Copie du compte de taxes :	
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire de l'immeuble (année courante et une autre antérieure) • autre demandeur 	sans frais 0,35/copie
Facturation digues et cours d'eau	coût réel + 15% adm.

Reproduction, transmission de documents :

Consultation sur place des documents par toute personne intéressée	sans frais
Copie du rôle d'évaluation (par unité d'évaluation)	0,35/page
Copie de règlement (1)	0,35/page 35 \$ maximum
Page produite par un photocopieur, imprimante	0,35/page

Délivrance de divers documents

Certificat d'évaluation	5 \$
Tout autre certificat ou attestation signé par le secrétaire-trésorier	5 \$
Certificat de vie et résidence pour personnes de 60 ans et plus	sans frais
Authentification de documents et assermentation	sans frais
Autres documents non énumérés	Coûts réels

Autres :

Frais de recherche de documents	20\$/heure minimum 1 heure
Frais de télécopie	3\$
Frais de télécopie interurbain	5\$
Transmission documents par la poste	3\$
Bouton de revers (épinglette)	2\$
Biens sans maître, perdus, oubliés, abandonnés Ramassage et transport des biens Frais mensuels d'entreposage	Coût réel + 15%

ANNEXE «B»

Services des travaux publics

Honoraires reliés à des interventions des travaux publics :

Raccordement au réseau d'égout	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Raccordement au réseau d'aqueduc	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Sciage de bordure de béton	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Sciage de béton et d'asphalte (coupe verticale)	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%

Réfection de bordures	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Réfection de trottoirs (largeur de 150cm)	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Déplacement de borne-fontaine <ul style="list-style-type: none"> Étude de demande Travaux de déplacement 	100 \$ Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%

Ponceaux :

Ponceau et/ou égout pluvial béton armé BNQ (2622-120 classe 3) 375 mm	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Ponceau et/ou égout pluvial béton armé BNQ (2622-120 classe 3) 450 mm	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Ponceau et/ou égout pluvial Solflomax (NQ 3624-120, classe R-320) ou l'équivalent 375 mm	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Ponceau et/ou égout pluvial Solflomax (NQ 3624-120, classe R-320) ou l'équivalent 450 mm	Facturation selon coût réel entrepreneur + 15%
Tuyau	Notre coût + 15%
Pierre	Notre coût + 15%

Articles divers :

Bac pour le recyclage	6,25\$
Bac roulant	135\$

ANNEXE «C»

Services d'urbanisme

Demande de modification au zonage	300 \$
Demande de dérogation mineure et toute demande soumise au PIIA	250 \$
Extrait de la matrice graphique	1 \$ / page
Ajout structurel	15 \$
Déblai/remblai	10 \$
Enseigne	10 \$
Ponceau	10 \$
Égouts et aqueduc	25 \$
Transformation majeure bâtiment principal	30 \$

PERMIS		Durée	Coût
Permis nouvelle construction	Bâtiment principal	12 mois	150 \$
	Garage Privé	12 mois	25 \$
	Abri d'auto	12 mois	15 \$
	Bâtiment	12 mois	20 \$

	complémentaire		
	Piscine creusée	12 mois	20 \$
	Kiosque, tonnelle, gazebo	12 mois	15 \$
	Antenne parabolique	12 mois	Sans frais
	Autre type d'antenne	12 mois	Sans frais
	Changement d'usage		20 \$
Permis rénovation avec preuve de location du container si gros travaux		12 mois	25 \$
Permis démolition avec preuve de location du container			25 \$
	Bâtiment principal	12 mois	25 \$
	Bâtiment accessoire	12 mois	25 \$
Transport d'un bâtiment	sur même ou autre lot		20 \$
Permis installation fosse septique			25 \$
Permis lotissement pour chaque lot			50 \$
Montant additionnel par lot subdivisé			25 \$
Vente de garage	3 jours consécutifs		sans frais
Aménagement paysager	Excavation (déblai/remblai)		10 \$
	Clôture, haie, muret		10 \$
	Abattage d'arbres		0 \$
License par chien		12 mois	10 \$
Destruction et enlèvement des mauvaises herbes, coupe des branches, arbustes, herbes et gazon			40\$/ heure par personne période de 30 minutes ou moins compte pour une demi-heure. Période de 30 minutes ou plus compte pour 1 heure. Utilisation de la machinerie en sus.
Enlèvement des nuisances, débris, détritus, déchets, ordures, immondices			40\$/ heure par personne période de 30 minutes ou moins compte pour une demi-heure. Période de 30 minutes ou plus compte pour 1 heure. Utilisation de la machinerie en sus.

Utilisation de la machinerie ou de l'équipement municipal	Camion		100\$/ heure
	Tracteur		100\$/heure
	Bélier mécanique		100\$/heure
			Plus tous les frais d'enlèvement et disposition encourus

2017-05-089 Avis de motion – Règlement de zonage #428

Selon l'Article 445 du code municipal, un avis de motion est par la présente donné par Carol Venneman concernant la modification du règlement définissant les zones de glissement, les bâtiments accessoires et les notions de mécanique du bâtiment selon les recommandations du CCU.

E – Bibliothèque

F - Loisir et vie communautaire

2017-05-090 Rabais accordé – Camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les ressources pour opérer localement un camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir des services pour les familles et les enfants résidants de Clarenceville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par Robert-François Trudeau

Et résolu :

QU'un enfant est inscrit à un autre camp de jour dans une autre municipalité environnante, un rabais sera accordé dans une proportion de 30% des frais d'inscriptions et n'excédant pas **250.00 \$** par enfant. Pour bénéficier du rabais, le reçu original doit être présenté à la municipalité avant le 1er octobre de l'année en cours de fréquentation du camp de jour;

QUE les frais de garde, les frais de repas et les frais de sorties seront payables en excédent par les parents.

2017-05-091 Protocole d'entente - Centre de Plein Air l'Estacade

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par le Centre de Plein Air l'Estacade ;

CONSIDÉRANT les problèmes d'Accessibilité au service de l'Estacade étant donné l'absence d'entente avec la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par David Shedrick

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la mairesse, madame Renée Rouleau, et le directeur général, monsieur Charles Whissell, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la tenue du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2017 et suivantes. Des frais de 700.00 \$ par enfant seront facturés ;

QUE le rabais du camp de jour soit donné lors de l'inscription ;

QUE la durée de la présente entente prend effet à compter de sa signature et par la suite, elle se renouvellera automatiquement. Si une des parties veut mettre fin à l'attente, elle doit informer l'autre partie par écrit de son intention d'y mettre fin ou d'en changer les conditions et ce, pour des motifs raisonnables.

2017-05-092 Avis de motion – Tarification du service des loisirs

Selon l'Article 445 du code municipal, un avis de motion est par la présente donné par Carol Venneman concernant l'adoption d'un règlement définissant la tarification pour les activités du service des loisirs.

2017-05-093 Paiement pour plans et devis – Centre des loisirs

CONSIDÉRANT QU'un plan d'architecture préliminaire été fait pour la réfection et l'agrandissement du centre des loisirs et que ce projet est considéré comme prioritaire par le conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise le paiement de \$11 974.19 taxes incluses à la firme RBV Architecture Inc.

G - Sécurité publique et Incendie

H - Voirie et infrastructure

2017-05-094 Réfection des chemins Lakeshore et Beech sud

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau requis pour ces deux chemins font suite à une analyse préliminaire faite par la MRC pour 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été émis en mars 2017 aux termes des exigences en matière d'adjudication de contrats et de la politique contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences du devis a été sélectionné selon l'analyse effectuée par la firme de consultants SM Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré comme prioritaire par les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

QUE la municipalité autorise le DG à mandater la firme Eurovia Québec Construction Inc. pour les travaux de réfection des chemins Lakeshore et Beech au montant de \$253 883.09 incluant les taxes.

I - L'acceptation des comptes

2017-05-095 L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2017 par le directeur général

Il est proposé par David Adams
Appuyé par David Shedrick

Et résolu à l'unanimité :

Les comptes présentés pour un montant total de \$110 921.36.

2017-05-096 Activités de la mairesse pour le mois de mai 2017 ou des frais de représentation peuvent être encourus

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la mairesse, Renée Rouleau participe aux activités suivantes :

1. Rencontre à Bedford pour Action Lac Champlain avec Denis Paradis ;
2. Marche pour l'Alzheimer.

J - Le divers

2017-05-0XX Prix embellissement – Clarenceville en fleurs 2016 - REPORTER

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont fait état de leurs représentations respectives, David proclame les gagnants du concours Clarenceville en fleurs 2015 :

- 1^{er} prix -) William Shedrick, rue Front nord
2^e prix -) Richard Duchesneau, rue Principal
3^e prix -) Jacques Lavoie, rue McKimmie

QUE les prix pour les gagnants du concours Clarenceville en fleurs soient :

- 100\$ pour le 1^{er} prix
- 75\$ pour le 2^e prix
- 50\$ pour le 3^e prix

2017-05-097 Don – École Petit-Clocher

Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par Robert-François Trudeau

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil offre gratuitement deux tables à pic-nic à l'école Petit-Clocher. Ces tables seront fabriquées et livrées par M. Patenaude, ébéniste.

2017-05-098 Mandater un conseiller pour l'aménagement du square

Il est proposé par Linda Davignon
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Linda Davignon pour l'organisation florale du centre du village. Un budget de \$1000.00 lui est accordé.

2017-05-099 Paiement d'un montant de \$6 500.00 pour la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de supporter ce projet et de venir en aide aux jeunes de la communauté (Résolution #2016-12-200);

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de St-Georges-de-Clarenceville, d'Henryville, de St-Sébastien, de Venise-en-Québec et de Noyan ne bénéficient pas d'un service de maison de jeune à leur mesure;

CONSIDÉRANT l'apport positif pour la communauté et pour les jeunes entre autre pour prévenir le décrochage scolaire, le suicide et l'isolement;

CONSIDÉRANT qu'un budget de \$6 500.00 a été mis de côté par la municipalité pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert la région de la MRC et qu'un service de transport sera offert.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Linda Davignon
Appuyé par David Shedrick

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte de verser la somme de **\$6 500.00** à la Maison des Jeunes de Venise-en-Québec par l'entremise de la Maison des Jeunes de Bedford.

2017-05-100 Semaine Action Bénévole

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Linda Davignon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la mairesse à acheter des cartes de remerciement pour un montant de \$63.00.

2017-05-101 Achat poteau pour les puits d'eau

Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par David Shedrick

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat de 20 poteaux d'identification des puits d'eau. Un montant de **\$500.00** est budgété.

K - 2e période de questions

L - La clôture de l'assemblée

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 22:00.

Renée Rouleau, Mairesse

Charles Whissell, Directeur général

DU 05-04-2017 AU 02-05-2017

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
OWEN MACCALLUM 0	06-04-17	10311 CIRC.	G/L	53.70	salaire pompier	54 11201 000	53.70
OWEN MACCALLUM 0	13-04-17	10312 CIRC.	G/L	118.60	salaire pompier	54 11201 000	118.60
OWEN MACCALLUM 0	20-04-17	10313 CIRC.	G/L	7.46	salaire pompiers	54 11201 000	7.46
OWEN MACCALLUM 0	27-04-17	10314 CIRC.	G/L	149.94	salaire pompier	54 11201 000	149.94
POSTE CANADA POSTEC	25-04-17	10315 CIRC.	G/L	827.82	FRAIS DE POSTES ADM.-timbres	02 13000 321	827.82
AQUATECH SOCIETE DE GESTI AQUATECH	02-05-17	10317 CIRC.	052029	1,396.05	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41300 410	
				1,396.03	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41500 410	2,792.08
PIECES D'AUTO DE BEDFORD AUTOBE	02-05-17	10318 CIRC.	1-5570025 2-2297908	22.89	PETITS OUTILS	02 32000 643	
				218.45	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
				218.44	ENT. ET RÉP. - VÉHICULES- DDCT	02 45110 525	459.78
FINANCIERE BANQUE NATIONA B.N.C.	02-05-17	10319 CIRC.	13/05/2017	1,117.75	INTERETS	02 92100 899	1,117.75
ROXANNE BASTIEN-VINCENT BASTIEN	02-05-17	10320 CIRC.	0275 0276	287.44	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 13000 410	
				11,686.75	BATIMENT	22 70120 000	11,974.19
J.A.BEAUDOIN CONSTRUCTION BEAUDO	02-05-17	10321 CIRC.	023366 023386	1,529.17	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
				2,173.03	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	3,702.20
BENOIT BIENVENUE BIENVENU	02-05-17	10322 CIRC.	24/04/2017	40.00	ACTIVITÉS LOISIRS (2)	02 70150 513	40.00
GROUPE ENVIRONEX INC. BIOLAB	02-05-17	10323 CIRC.	331823	46.68	ANALYSE D'EAU	02 41300 411	46.68
DESJARDINS BUREA	02-05-17	10324 CIRC.	31/03/2017	16.73	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
				70.20	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
				53.84	ALIMENTS, BOISSON	02 13000 610	
				13.98	ALIMENTS, BOISSON	02 11000 610	
				362.26	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	
			5141284354-A	750.95	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	1,267.96
CENTRE DE SERVICES PARTAG CDSPDUQ	02-05-17	10325 CIRC.	FU020307	76.98	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	76.98
CARRA COMMRE	02-05-17	10326 CIRC.	30/04/2017	285.49	RÉGIME DE RETAITE DES ÉLUS / P	55 13871 000	285.49
CAROLE DALPE DALPEC	02-05-17	10327 CIRC.	008	240.00	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
				75.00	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02 70230 522	315.00
DOMAINEPLUS.COM-3612040 C DOMAINE	02-05-17	10328 CIRC.	BC41034	206.78	INTERNET ADMINISTRATION	02 13000 335	206.78
EDUCAZOO INC. EDUCAZOO	02-05-17	10329 CIRC.	24317	373.67	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-fête de pâques	02 70150 513	

DU 05-04-2017 AU 02-05-2017

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
							373.67
CELINA ELLIS	02-05-17	10330 CIRC.	28/04/2017	274.30	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
ELLISC							274.30
ELECTRICITÉ PIERRE FORTIN	02-05-17	10331 CIRC.	24030	1,850.85	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
FORTIN			24031	83.93	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
							1,934.78
CENTRE DE CAMION GAMACHE	02-05-17	10332 CIRC.	87555	335.54	ENT. ET RÉP. - VÉHICULES- DDCT	02 45110 525	
GAMACH			87699	1,158.81	ENT. ET RÉP. - VÉHICULES- DDCT	02 45110 525	
							1,494.35
LA GREAT- WEST,COMPAGNIE	02-05-17	10333 CIRC.	22/04/2017	3,505.21	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55 13870 000	
GREATWES							3,505.21
LHOMME ET FILS	02-05-17	10334 CIRC.	102012546	81.40	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
HOMME			1046825-1	1,539.58	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
							1,620.98
KONICA MINOLTA BUSINESS S	02-05-17	10335 CIRC.	244661933	48.15	ENT. ET REP. AMEUBLEMENT AD	02 13000 527	
KONICA							48.15
KONICA MINOLTA BUSINESS	02-05-17	10336 CIRC.	632401	461.65	LOCATION PHOTOCOPIEUR	02 13000 517	
KONICA-2							461.65
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LA	02-05-17	10337 CIRC.	21020091	118.61	ENT. ET RÉP. - VÉHICULES- DDCT	02 45110 525	
LABRIE							118.61
L.B. PRODUCTION	02-05-17	10338 CIRC.	1307	304.66	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-Fête de	02 70150 513	
LBPROD			1318	229.95	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-pâques	02 70150 513	
							534.61
MARTECH	02-05-17	10339 CIRC.	158231	1,274.50	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	02 35500 649	
MARTECH							1,274.50
NETTOYEUR MARTIN	02-05-17	10340 CIRC.	232594	70.68	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
MARTIN							70.68
VICKY MCCAULIFF	02-05-17	10341 CIRC.	30/04/2017	15.00	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	
MCCAULVI				15.00	TELEPHONE	02 33000 331	
				15.00	TELEPHONE	02 45110 331	
							45.00
MINISTERE DU REVENU	02-05-17	10342 CIRC.	DAS AVRIL 2017	3,385.53	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	55 13840 000	
MINREV				3,909.30	R.R.Q. A PAYER	55 13850 000	
				1,740.78	F.S.S. A PAYER	55 13860 000	
				591.45	RQAP À PAYER	55 13855 000	
				779.93	CSST A PAYER	55 13899 000	
							10,406.99
MUNICONSEIL AVOCATS INC.	02-05-17	10343 CIRC.	7209	867.38	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
MUNICON							867.38
NADA DESIGN ET CRÉATION	02-05-17	10344 CIRC.	1360	953.43	FOURNITURES DE BUREAU ADM.-	02 13000 670	
NADADE					Mada		
							953.43
PG SOLUTIONS INC.	02-05-17	10345 CIRC.	CESA23091	531.53	ASSISTANCE TECH. INFORMATIQUE	02 13000 418	
PGINFO			STD29835	5,461.32	AMEUBL ET EQUIP (SYS. INFO)	22 10000 726	
			STD29948	1,365.90	AMEUBL ET EQUIP (SYS. INFO)	22 10000 726	
							7,358.75
PROTECTION S.F. INC.	02-05-17	10346 CIRC.	26982	200.06	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	

DU 05-04-2017 AU 02-05-2017

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
BELL CANADA BELLCA	26-04-17	642 CIRC.	525020634	52.89	INTERNET ADMINISTRATION	02 13000 335	52.89
BELL CANADA BELLCA	26-04-17	643 CIRC.	526308882	75.88	INTERNET ADMINISTRATION	02 13000 335	75.88
BELL CANADA BELLCA	28-04-17	644 CIRC.	450-126-1093	214.84	TELEPHONE ADMINISTRATION	02 13000 331	214.84
				107.42	TELEPHONE - URBANISME	02 61000 331	107.42
				53.72	TELEPHONE CONSEIL	02 11000 331	53.72
				53.72	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	53.72
				53.72	TELEPHONE	02 33000 331	53.72
				53.70	TELEPHONE	02 45110 331	53.70
							537.12
BELL CANADA BELLCA	28-04-17	645 CIRC.	450-294-2737	70.51	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.	02 70120 331	70.51
BELL CANADA BELLCA	28-04-17	646 CIRC.	450-294-3200	132.20	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	02 70230 331	132.20
LES PETROLES DUPONT DUPONT	26-04-17	647 CIRC.	201120	575.77	HUILE A CHAUFFAGE	02 32000 632	575.77
LES PETROLES DUPONT DUPONT	26-04-17	648 CIRC.	201589	163.47	HUILE A CHAUFFAGE	02 19000 632	163.47
LES PETROLES DUPONT DUPONT	26-04-17	649 CIRC.	203646	670.60	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	670.60
				670.61	ESSENCE ET HUILE DIESEL - CT	02 45110 631	670.61
							1,341.21
LES PETROLES DUPONT DUPONT	28-04-17	650 CIRC.	203815	264.81	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	264.81
				264.80	ESSENCE ET HUILE DIESEL - CT	02 45110 631	264.80
							529.61
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ FTQFONDS	12-04-17	651 CIRC.	01/04/2017	2,669.05	REER FTQ A PAYER	55 13890 000	2,669.05
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	19-04-17	652 CIRC.	661301566958	881.35	ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	881.35
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	24-04-17	653 CIRC.	618101667458	144.50	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	144.50
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	26-04-17	654 CIRC.	660401576446	131.40	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	131.40
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	26-04-17	655 CIRC.	660401576447	101.30	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	101.30
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	26-04-17	656 CIRC.	664001835106	135.12	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	135.12
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	28-04-17	657 CIRC.	667601550603	784.90	ELECTRICITE ADMINISTRATION	02 13000 681	784.90
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	28-04-17	658 CIRC.	667601550604	159.31	ELECTRICITE - GARAGE MUN.	02 32000 681	159.31
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	28-04-17	659 CIRC.	667601550605	584.74	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE	02 70230 681	584.74
HYDRO-QUEBEC HYDROQ	28-04-17	660 CIRC.	772701469383	150.01	ELECTRICITE - EDIFICES ADM.	02 19000 681	150.01
ROGERS	28-04-17	661 CIRC.	1749771358	100.94	TELEPHONE CONSEIL	02 11000 331	100.94
ROGERS				100.94	TELEPHONE ADMINISTRATION	02 13000 331	100.94
				100.94	TELEPHONE	02 33000 331	100.94

DATE 01-05-2017 15:14
IMPRIME LE: 01-05-2017
MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES PRELEVEMENTS
COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)

PAGE 5

DETAILLE

DU 05-04-2017 AU 02-05-2017

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				100.93	TELEPHONE	02 45110 331	
				100.94	TELEPHONE	02 41300 331	
				100.94	TELEPHONE	02 41400 331	
				100.93	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	
				100.93	TELEPHONE - URBANISME	02 61000 331	
							807.49
CIBC VISA VISACIBC	10-04-17	662 CIRC.	21/03/2017	12.99	INTERNET ADMINISTRATION	02 13000 335	
				50.00	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	
				696.00	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-permis d'alchool	02 70150 513	
							758.99
		TOTAUX	21 PRELEV.	10,786.82			

DATE 01-05-2017 15:14

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION

PAGE 6

IMPRIME LE: 01-05-2017

COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)

MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

DETAILLE

DU 05-04-2017 AU 02-05-2017

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
------------------------------	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

		GRAND TOTAUX	71 PAIEMENTS	110,921.36			
--	--	--------------	--------------	------------	--	--	--